

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

AMENDEMENT

N ° AS319

présenté par

M. Vercamer, Mme Firmin Le Bodo et Mme Sanquer

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 39, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.